



La Lettre des rythmes éducatifs

n° 2 - janvier 2014

Les bonnes
pratiques

**Faciliter le travail
entre les
enseignants et les
animateurs**

Afin de pouvoir au mieux gérer l'organisation des nouveaux temps, définir des objectifs communs et faciliter l'organisation matérielle, les animateurs et les enseignants de l'école de X sont rentrés deux jours avant les autres en septembre 2013.

Ce temps commun de travail, demandé par tous, a facilité la mise en œuvre de la réforme.

Un C.Q.P. Animateur de Loisirs Sportif organisé dans l'Eure

La qualification et donc la formation, des intervenants dans la mise en œuvre des projets d'activité périscolaires est fondamentale. Le comité départemental UFOLEP de l'Eure propose une formation au CQP animateur de loisirs sportifs à partir de mars 2014 dans l'Eure.

Le CQP ALS permet l'encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons, petits et grands terrains.

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention visée doit correspondre à un volume horaire maximum de 360 heures par an.

Ce diplôme est inscrit à l'annexe II-1 de l'article A212-1 du code du sport, et ouvre droit à une carte professionnelle d'éducateur sportif conformément aux articles R 212-85 et L 212-11 du code du sport.

Animateur de Loisirs Sportifs (ALS)

option jeux sportifs et jeux d'opposition

- **Présentation :**

- ***Le Diplôme :**

Le Certificat de Qualification Professionnelle, Animateur de Loisirs Sportifs, est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

***Option du CQP proposée :**

Jeux sportifs et jeux d'opposition :

- Arts et éducation par les activités physiques d'opposition,
- jeux de raquettes,
- jeux de ballons (petits et grands terrains).

***Pour qui ?**

Pour toute personne voulant exercer le métier d'Animateur de Loisirs Sportifs :

- Dans une association sportive ou socio culturelle
- Dans une structure à but éducatif et social
- Dans un comité d'entreprise
- Dans un accueil de loisirs ou un centre de vacances
- Dans une collectivité territoriale
- Dans le cadre d'un emploi d'avenir
- Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- Etc.

***La Formation :**

Une formation de 160 heures qui comprend :

- 5 heures de positionnement
- 105 heures de formation répartie en trois Unités de Compétences :
 - ✓ UC 1 : « Connaissances des Publics et des Environnements »
 - ✓ UC 2 : « Préparer, Encadrer, Animer une action d'animation (dans l'option choisie) »
 - ✓ UC 3 : « S'approprier, maîtriser les techniques et les outils de l'activité (dans l'option choisie) »
- 50 heures d'alternance dans les associations sportives

***Durée, lieu et coût :**

- La formation se déroulera du 10 mars au 12 juin 2014 à Evreux
- La sélection sur dossier se tiendra le 10 février 2014
- Le coût de la formation est fixé à 1250€ + 30€ de frais de dossier
- La certification des diplômés se tiendra le 17 juillet 2014

***Possibilités de financement :**

- Pour les salariés (dont les emplois d'avenirs) :
 - ✓ Plan de formation avec une prise en charge possible par l'Organisme Paritaire Collecteur agréé (OPCA).
- Pour les demandeurs d'emploi :
 - ✓ - Étude des possibilités au cas par cas
- Autofinancement
 - ✓ -Prise en charge du financement par la structure désireuse de former ses bénévoles ou salariés (association, collectivité, etc.).

***Contact / Dossier d'inscription :**

Nicolas RUFFIN - Comité Départemental Ufolep de l'Eure (L'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique est une fédération multisports agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

– Tél. : 02.32.39.96.82

- Mail : ufolep27@laligue.org